



Union nationale des Syndicats **cgt** des Personnels des Associations et Organismes sociaux, sportifs & Culturels

14-16 rue des Lilas 75019 Paris | 01 42 40 94 02 | contact@uspaoc-cgt.fr
www.uspaoc-cgt.fr

L'ACTU SPAOC

COMITE DE FILIERE ANIMATION

Le 19 novembre 2021, une journée nationale d'action dans le secteur de l'animation était initiée par l'USPAOC CGT. Les mobilisations sans précédent avaient permis de mettre au grand jour le véritable point de rupture : l'état dans lequel se trouvent les professionnels de l'animation. S'en suivirent d'autres mobilisations rassemblant tout autant de personnels, exprimant les mêmes désarrois, colères et revendications. Face à une telle situation, l'USPAOC CGT avait obtenu d'HEXOPEE syndicat employeur de la branche ECLAT-ANIMATION, la garantie de l'ouverture de quatre chantiers (Lutte contre la Précarité, Rémunération et classification, Reconnaissance des temps de préparation et Formation professionnelle) qui se tiendraient en 2022 et qui permettraient de redonner de l'attractivité aux métiers de l'ANIMATION, tout en répondant aux besoins de la population à travers un véritable service en direction des publics.

En février 2022, la Secrétaire d'Etat à la Jeunesse organisait les Assises de l'Animation.

Traiter en priorité les revendications des salariés aurait été légitime au regard des mobilisations de fin 2021, début 2022, souvent menées de pair avec les usagers. Il en fut tout autre.

Fidèle aux orientations du Gouvernement Macron, sa Secrétaire d'Etat eut comme objectif essentiel de répondre aux besoins de main-d'œuvre important dans un secteur en tension par des mesures en contradiction avec les intérêts des personnels de l'animation des branches ECLAT et ALISFA. Ces salariés invisibles des pouvoirs publics et pourtant essentiels à la cohésion sociale mais aussi économique, étaient une nouvelle fois, considérés comme de la « Chair à canon » ou des salariés « jetables ». Les métiers de l'Animation étaient une nouvelle fois réduits à une voie de garage avec pour tout horizon toujours plus de précarité.

Issu de ces Assises de l'Animation, a été créé entre autres le Comité de la Filière de l'ANIMATION.

Contactée en juillet 2022 pour participer à ce Comité de la Filière de l'ANIMATION, l'USPAOC-CGT posait la question des moyens pour y participer et des sujets qui y seraient abordés.

Sans moyens alloués aux participants et 25 mesures déjà actées par le Gouvernement se concentrant principalement sur certaines activités : le cadre était déjà fixé.

Huit thématiques de travail du Comité de filière étaient retenues sur la base des orientations gouvernementales :

1. Délégation et coopération public-privé locales,
2. Formation professionnelle initiale et continue,
3. Emploi, rémunération, parcours dans l'animation professionnelle,
4. Formation et emploi dans l'animation volontaire,
5. Observatoires de la filière,
6. Passerelles entre l'animation volontaire et l'animation professionnelle
7. Evolution du droit conventionnel
8. Prévention et lutte contre les violences et les incivilités.

Pour le reste, entre « mesurette » déjà effective, discussions autour des travaux et des négociations dans la branche, distribution prévue de 53 millions accordée aux collectivités territoriales en 2022 que les animateurs attendent toujours, le Comité de la filière Animation résulte de la réunionite.

Par conséquent, nous considérons que le Comité de la filière Animation comme les Assises de l'Animation ne servent pas les intérêts des salariés.

Ces thématiques sont déjà traitées dans d'autres instances paritaires représentatives et décisionnaires au sein de nos conventions collectives (ECLAT et ALISFA).

Les métiers de l'Animation et de la Petite Enfance sont en souffrance. Le turn-over est important avec des taux d'encadrement qui ne sont pas adaptés, des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader, des personnels qui n'ont pas accès à la formation professionnelle, des bas salaires, du temps partiel subi.

Depuis sa création, les négociateurs des branches ECLAT et ALISFA réfléchissent, expertisent, développent et enrichissent la filière Animation avec l'accompagnement de l'OPCO Cohésion sociale.

Les solutions, nous les connaissons, elles ne peuvent se mettre en œuvre sans financement dédié à nos activités pour faire face à l'urgence sociale pour que les personnels puissent travailler dans de bonnes conditions, salariales et d'encadrement afin d'assurer un service public de qualité.

L'USPAOC CGT a décidé de ne pas participer au Comité de la Filière de l'ANIMATION.

Elle appelle les salariés à s'organiser afin de porter leurs revendications au sein des associations, des entreprises.
S'unir pour agir, s'unir pour ne pas subir...

Union nationale des syndicats cgt pour les personnels des associations et des organismes sociaux, sportifs et culturels | Salariés et saisonniers des centres de loisirs, des maisons de quartier, des centres sociaux, des centres de vacances, des crèches, des maisons pour tous, du périscolaire, des organismes de l'éducation populaire, tous les acteurs du lien social et familial | ANIMATION ECLAT | SPORT | ALISFA

